

Les 6 points capitaux

LA CONSIGNATION

Je vérifie que la consignation (mécanique, électrique...) est effective et je réalise la Vérification d'Absence de Tension pour le domaine électrique.



LA PROTECTION COLLECTIVE

Je m'assure que les protections collectives sont présentes et efficaces sur ma zone de travail.



LA SIGNALISATION ET LE BALISAGE

Je signale et balise mon chantier.



Tolérance zéro

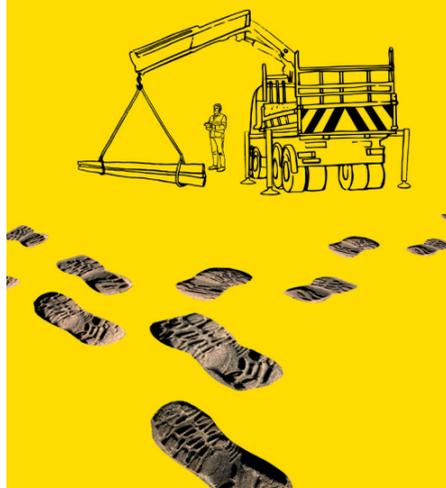
LE HARNAIS DE SÉCURITÉ

J'accroche mon harnais à un point d'ancrage sûr.



LES ENGINES, VÉHICULES OU CHARGES EN MOUVEMENT

Je me positionne :
- hors de la zone de circulation d'un engin ou d'un véhicule,
- hors de la zone d'évolution d'une charge en mouvement.



LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Je porte les EPI adaptés à mon intervention.

